

# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Q : Combien coûte le camp de jour?

R : Le coût est de 60\$/semaine par enfant, incluant les sorties/activités et le service de garde.

### Q : Où puis-je retrouver le formulaire d'inscription ?

R : Dès le 18 mars 2024, le formulaire d'inscription sera disponible sur notre site internet [www.mandeville.ca](http://www.mandeville.ca) ou bien au bureau municipal en format papier 162, rue Desjardins, Mandeville (Québec), J0K 1L0

### Q : De quelle façon doit-on procéder pour faire le ou les paiements?

R : Le paiement complet pour l'été 2024 doit être fait au plus tard mardi le 25 juin 2024.

Les paiements peuvent être faits par chèque, argent comptant ou paiement débit à l'ordre de : **Municipalité de Mandeville**. Vous pouvez payer directement au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouvertures soit du lundi au vendredi entre 8h et 12h et de 13h et 16h. En d'autre cas, il y a une chute à lettre extérieur où vous pouvez déposer une enveloppe avec le chèque ou le montant à l'intérieur.

Des frais peuvent être exigés lorsqu'un chèque est retourné pour provision insuffisante.

**IMPORTANT** : Dans ce cas, vous devrez contacter la municipalité afin de prendre entente dans les cinq jours ouvrables, sinon des mesures plus strictes seront entreprises.

### Q : Quelles sont les heures de services offerts?

R : Le service de garde du matin est de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30.

Le camp de jour est de 9h00 à 16h00.

Après 17h30, 5\$ vous sera facturé pour chaque tranche de 15 minutes supplémentaires. De plus, vous devrez payer le montant en personne au bureau municipal au plus tard le lendemain matin, sinon l'enfant sera suspendu du camp jusqu'au paiement complet.



# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Q : Qu'est-ce que mon enfant doit apporter?

R : Votre enfant doit avoir tous les jours :

- Un repas lunch froid
- Deux collations santé (avant-midi et après-midi) **SANS ALLERGÈNE, Noix et arachides interdites**
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Casquette ou chapeau obligatoire
- Vêtements de rechange
- Espadrille
- Crème solaire (hydrofuge et préférablement en spray)

(CET ARTICLE SERA GARDÉ AU CAMP ET RETOURNÉ À LA FIN DU CAMP)

- Chasse-moustiques

(CET ARTICLE SERA GARDÉ AU CAMP ET RETOURNÉ À LA FIN DU CAMP)

- Gilet de flottaison réglementaire lors des sorties à la plage (Swim aids ou autres interdits)

**\*\*\* AUCUN OBJET PERSONNEL NE PEUT ÊTRE APPORTÉ AU CAMP DE JOUR \*\*\***

**Attention** : si votre enfant n'a pas ce qu'il faut, vous devrez venir lui apporter ce qu'il manque ou venir chercher votre enfant et le ramener à la maison.

### Q : Est-ce qu'il y aura une séance d'informations ou une rencontre pour les parents avant le camp de jour?

R : Oui. Un courriel vous sera acheminé au début juin afin de vous informer de la date. Lors de cette rencontre (présentiel), toute l'équipe du camp vous sera présentée et nous répondrons à toutes vos questions. Vous pouvez, idéalement, adresser vos questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : [loisirs@mandeville.ca](mailto:loisirs@mandeville.ca) à madame Julie Aubé directrice du camp de jour 2024.



# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Q : À qui je dois m'adresser si j'ai un message particulier à faire à l'équipe au sujet de mon enfant ou si je dois rejoindre le camp de jour durant les heures d'ouverture pour une urgence?**

**R :** Pour une absence planifiée, nous vous demandons d'envoyer un courriel aux deux adresses courriels suivantes : [loisirs@mandeville.ca](mailto:loisirs@mandeville.ca) et [latornade@mandeville.ca](mailto:latornade@mandeville.ca) . De plus, pour vous, la direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour au 450-835-2055 poste 4707. Une boîte vocale est disponible au besoin.

**Si vous devez rejoindre urgemment**, communiquez avec la mairie au 450-835-2055 et composez le 0. La réceptionniste saura rejoindre à tout moment les responsables du camp de jour.

En terminant, « le messenger » (feuille) est un outil de communication important pour vous transmettre de l'information importante tout au long de l'été.

**Q : Je ne suis pas disponible pour venir chercher mon enfant au camp de jour en cas de nécessité. Que dois-je faire dans ce cas?**

**R :** Vous devez impérativement mandater quelqu'un qui sera disponible en tout temps pour venir chercher votre enfant en votre nom et avisez la direction du camp de jour.

**\*\*\* SEULES LES PERSONNES INSCRITES SUR LA LISTE DE PRÉSENCES SONT AUTORISÉES À PARTIR AVEC L'ENFANT. SI UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLES INSCRITES SUR LA LISTE DOIT VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT, VOUS DEVEZ NOUS EN AVISER PAR ÉCRIT. \*\*\***

**Q : Pourquoi dois-je remplir une fiche santé aussi détaillée ?**

**R :** La fiche santé contient l'ensemble des informations importantes permettant d'assurer la sécurité et le bien-être de votre enfant pendant le camp de jour. La fiche santé est valide pour la saison estivale, il est donc nécessaire de la compléter à nouveau chaque année d'inscription, pour chaque enfant. Veuillez prendre note que toutes les informations concernant l'état de santé de votre enfant demeureront confidentielles. Elles seront transmises uniquement à la direction et à son animateur ou à toutes autres personnes impliquées (intervenants ou partenaires autorisés) afin de permettre un meilleur encadrement ainsi qu'une intervention plus efficace en cas d'urgence.

Si des modifications concernant l'état de santé de votre enfant survenaient avant le début ou pendant la période du camp de jour, c'est de votre devoir de transmettre ces informations à la personne responsable du camp de jour.

Noter, qu'il est impossible d'inscrire un enfant au camp de jour sans que la fiche santé ne soit complétée. Si celle-ci n'est pas remplie avant la date d'inscription, vous ne pourrez confirmer l'inscription et vous risquez de perdre votre place au sein du camp de jour.



# CAMP DE JOUR

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Q : Mon enfant prend des médicaments durant l'année scolaire, doit-il les prendre aussi pour le camp de jour?**

**R :** Il est d'autant plus important que votre enfant poursuive sa prise de médication, car, tout comme à l'école, l'enfant doit être en mesure de respecter un fonctionnement en groupe. De plus, il est essentiel pour sa sécurité et la sécurité des autres enfants que la médication soit poursuivie.

La prise de médication doit être faite à la maison, **avant** d'arriver au camp de jour.

**\*\*\* AUCUN MÉDICAMENT NE SERA ADMINISTRÉ À VOTRE ENFANT PAR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR. \*\*\***